

Annex V

**With Confidential *EX PARTE* Annexes I-XVI only available to the Yekatom
Defence and the Registry**

Registry's Transmission of the Declarations made by Defence Witnesses D29-6027, D29-6022, D29-6019, D29-6013, D29-6010, D29-6012, D29-6011, D29-6018, D29-6039, D29-3015, D29-5016, D29-6037, D29-6033, D29-6024, D29-7011 and D29-6030 pursuant to Rule 68(2)(b) of the Rules of Procedure and Evidence

[ICC] CONFIDENTIAL**ATTESTATION DE LA PERSONNE AYANT FOURNI UN TÉMOIGNAGE
PRÉALABLEMENT ENREGISTRÉ COMME PRÉVU À LA RÈGLE 68-2-b-iii
DU RÈGLEMENT DE PROCÉDURE ET DE PREUVE**

Je soussignée [REDACTED]

Né le [REDACTED]

à [REDACTED] République centrafricaine,

Carte d'électeur n° [REDACTED]

certifie, en présence de [REDACTED]

que le contenu :

(i) Du témoignage préalablement enregistré que j'ai fourni les :

(a) [REDACTED] en présence de Sabine Bayssat et Régis Tiangaye, enregistré sous le numéro d'enregistrement de l'élément de preuve (« ERN ») : CAR-D29-0009-0248

(b) [REDACTED] en présence de Mylène Dimitri, Sabine Bayssat et Régis Tiangaye, enregistré sous le numéro d'enregistrement de l'élément de preuve (« ERN ») : CAR-D29-0009-0201

(ii) Des matériels associés enregistrés sous ERN : CAR-D29-0009-0207, CAR-D29-0009-0294 et CAR-D29-0009-0295

et que je confirme avoir lu dans son intégralité le [REDACTED]

est, pour autant que je le sache et m'en souvienne, véridique et exact, sous réserve des modifications que j'ai apportées.

[ICC] CONFIDENTIAL

J'atteste avoir reçu une copie de l'article 70 du Statut de Rome. J'ai été informé, dans une langue que je comprends, que je pouvais être poursuivi pour faux témoignage devant la Cour si le contenu des témoignages préalablement enregistrés et des matériels associés n'était pas véridique.

Date :



Lieu : Bangui, République centrafricaine

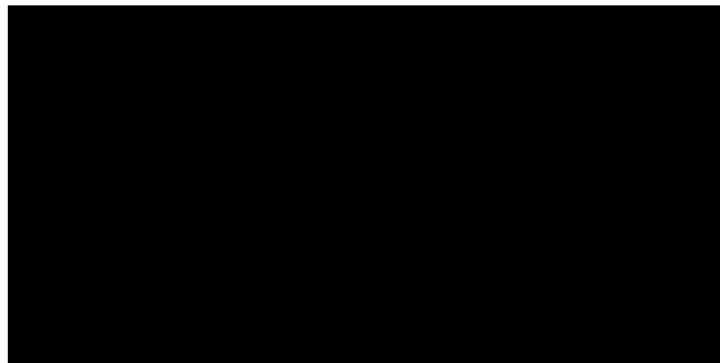
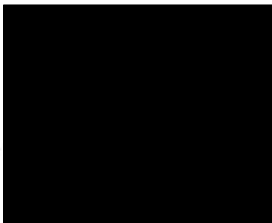
Lieu : La Haye, Pays-Bas

Signature du déclarant

Signature du fonctionnaire habilité

(en vidéoconférence)

(en vidéoconférence)



**DÉCLARATION DU FONCTIONNAIRE HABILITÉ EN VERTU DE LA
RÈGLE 68-2-b-iii DU RÈGLEMENT DE PROCÉDURE ET DE PREUVE**

Je soussignée, [REDACTED] fonctionnaire habilitée en vertu de la règle 68 du Règlement de procédure et de preuve, atteste que :

L [REDACTED], en vidéoconférence depuis Bangui, la personne suivante s'est présentée devant moi :

Né le [REDACTED]
[REDACTED], République centrafricaine

Carte d'électeur n° [REDACTED] ci-après « le témoin ».

J'atteste que le témoin a confirmé :

- Qu'il s'est vu remettre :

(i) Les témoignages préalablement enregistrés qu'il a fourni les :

(a) [REDACTED] en présence de
Sabrine Bayssat et Régis Tiangaye, enregistré sous le
numéro d'enregistrement de l'élément de preuve (« ERN ») :
CAR-D29-0009-0248

(b) [REDACTED] en présence de Mylène Dimitri, Sabrine
Bayssat et Régis Tiangaye, enregistré sous le numéro
d'enregistrement de l'élément de preuve (« ERN ») : CAR-
D29-0009-0201

(ii) Les matériels associés enregistrés sous ERN : CAR-D29-0009-
0207, CAR-D29-0009-0294 et CAR-D29-0009-0295

- qu'il s'est vu donner la possibilité de lire les témoignages préalablement enregistrés et les matériels associés, dans une langue qu'il comprend, et qu'il a lu lesdits témoignages et les matériels associés ;

- que les témoignages préalablement enregistrés étaient les siens ;
et
- que le contenu des témoignages préalablement enregistrés et des matériels associés était, pour autant qu'il le sache et s'en souviene, exact et véridique, sous réserve des modifications qu'il a apportées.

J'atteste que le témoin affirme faire l'attestation de façon volontaire, sans être indûment influencé.

J'atteste que le témoin s'est vu remettre une copie de l'article 70 du Statut de Rome et qu'il a été informé, dans une langue qu'il comprend, qu'il pouvait être poursuivi pour faux témoignage si le contenu des témoignages préalablement enregistrés et des matériels associés n'était pas véridique.

Observation :

La certification s'est faite en présence d'un interprète de la Section des services linguistiques de la Cour.

Autre observation :

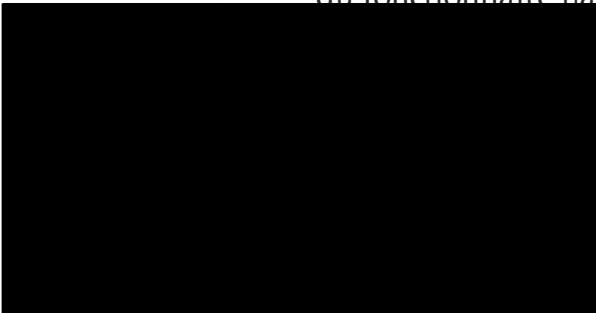
Le témoin présente une carte d'électeur avec photo d'identité, mais sans signature, date de délivrance ni d'expiration en tant que pièce d'identité.

Date :



Lieu : La Haye, Pays-Bas.

du fonctionnaire habilité



[ICC] CONFIDENTIAL

MODIFICATIONS APPORTÉES AU TÉMOIGNAGE PRÉALABLEMENT ENREGISTRÉ

Je souhaite procéder aux corrections suivantes à déclaration CAR-D29-0009 – 0248 :

1. La mention de ma date de naissance comme étant 1 [REDACTED] est erronée. Je suis né le [REDACTED] Je précise également que mon père avait deux prénoms [REDACTED] mais seul le prénom [REDACTED] figure sur mon acte de naissance [REDACTED]
2. Au paragraphe 14, je corrige donc ma date de naissance comme étant le [REDACTED] et je précise que mon père s'appelle [REDACTED]

Je souhaite procéder aux corrections suivantes à la déclaration CAR-D29-0009 – 0201

1. Comme pour la précédente déclaration, je précise que mon père avait deux prénoms [REDACTED] mais seul le prénom [REDACTED] figure sur mon acte de naissance [REDACTED]
2. Au paragraphe 15, j'ajoute que l'ami qui a [REDACTED] [REDACTED] Il est du même quartier que moi. Les cartes d'électeur sont disponibles chez le Chef de quartier et il est fréquent que les personnes qui passent récupérer leur carte, récupèrent aussi celles des gens qu'ils connaissent pour leur remettre. Il y avait eu une campagne pour faire les cartes d'électeur [REDACTED] [REDACTED] Nous avons fait la demande de carte d'électeur ensemble [REDACTED]

Date : [REDACTED]

Lieu : Bangui, République centrafricaine

Signature du témoin

[REDACTED]